Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-4CONTRAT-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 13
. votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : BRENEOL Carine, MOULLEC Xavier.

Secrétaire : PERON Marie-Hélène.

4 - CONTRAT DE CAPTURE ET FOURRIERE ANIMALE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition faite par l'entreprise SACPA-Fourrière animale pour le renouvellement du contrat de capture et de gestion de fourrière animale pour un montant de 1 143.32 € HT pour l'année 2026.

Après avoir entendu M. le Maire et délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de contrat faite par l'entreprise SACPA- Fourrière animale et autorise M. le Maire à signer le contrat

Fait et délibéré à Mahalon, le 05 juin 2026.

A Mahalon, le 09 juin 2026.

Raymond BETROM
Le Maire

MAIRIE de MAHALON (Finistère)